

Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

du 3 septembre 2026 à 19 h 30

Convocation : 27/08/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : M. Sébastien ARNOULD, M. Nicolas CALLAND, M. Jérémie CATTEAU, Mme Brigitte CHAVANNE, Mme Barbara DURAND-PERRON, M. Richard FENIET, Mme Catherine LAILLET, Mme Corinne LINDA, Mme Maria MOSSU, M. Bertrand MOUGIN, Mme Anne-Marie PELLERIN, M. Sylvain POLTURAT, Mme Elodie REYBARD, Mme Céline ROUX

Absents excusés : M. Gérard MOUILLARD (donne pouvoir à Mme Corinne LINDA)

Absents :

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Anne-Marie PELLERIN est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026 – délibération
- Attribution d'une subvention à une association – délibération
- Don à la protection civile nationale suite aux incendies de l'été – délibération
- Modification de la durée hebdomadaire de travail d'agents communaux – délibération
- Nomination d'un référent frelon asiatique – délibération
- Convention pour un fonds de concours – délibération
- Renouvellement du bail d'un professionnel de santé
- Taxe sur les logements vacants – délibération
- Répartition du legs LAMY
- Validation du plan de zonage d'assainissement – délibération
- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité – **Demande de rectification de Mme Céline ROUX d'un point sur la date de la cérémonie des chasseurs alpins qui aura lieu le 4 octobre et non le 1^{er} octobre.**

Attribution d'une subvention à une association

L'association Les Marthes a organisé une animation intergénérationnelle et a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention.

Délibération n°2026-056

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser à l'association Les Marthes une subvention de 450 €.
- Autorise Madame le Maire à émettre le mandat correspondant.

VOTE : 15 POUR

Don à la protection civile nationale suite aux incendies de l'été

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique. Face à ce drame, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les

intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire. Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Voiteur tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Délibération n°2026-057

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Voiteur contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 € à la Protection civile,
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que ce don sera assorti d'un courrier à destination de Mme la Présidente de l'association des maires du Jura (copies à Mmes et M. les Parlementaires et M. le Préfet du Jura) pour faire part de l'interrogation des élus locaux quant à la difficulté du déploiement de moyens adaptés lors de ces catastrophes.

VOTE : 15 POUR

Modification de la durée hebdomadaire de travail d'agents communaux

Compte tenu de la perte de trois heures hebdomadaires de travail au sein de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille pour deux emplois intercommunaux, il convient d'augmenter en conséquence la durée hebdomadaire des emplois correspondants au sein de la Commune de Voiteur, suite à l'attribution de nouvelles fonctions dans le cadre scolaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de deux emplois d'agent de maîtrise, catégorie C, à temps non complet à raison de 21 heures 30 hebdomadaires, et simultanément la création de deux emplois d'agent de maîtrise, catégorie C, à temps non complet à raison de 24 heures 30 hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Délibération n°2026-058

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2026,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : 15 POUR

Nomination d'un référent frelon asiatique

L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°20260521-001, en date du 17 juin 2026, organisant la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes dans le département du Jura, dispose que la destruction par les communes et les particuliers des nids de frelons à pattes jaunes sur les domaines public et privé est rendue obligatoire et que chaque commune est tenue de désigner un ou plusieurs référents « frelons à pattes jaunes » ayant pour rôle de contribuer au signalement et à la pré-localisation, sans acte de diagnostic engageant.

Délibération n°2026-059

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner Monsieur Sylvain POLTURAT comme référent « frelon à pattes jaunes » au sein de la commune.

VOTE : 14 POUR

1 ABSTENTION

Convention pour un fonds de concours

La construction d'un site d'actions éducatives et sociales par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, situé 7 route de Lons à Voiteur, est en cours. Il permettra aux élèves de l'école de Voiteur de se restaurer sur place, limitera les transports en cars pendant la pause méridienne et libérera les espaces communaux actuellement occupés par l'accueil de loisirs périscolaire. Ce site vise également à renforcer la dynamique des jeunes et adolescents pour proposer des actions sur la commune de Voiteur, ainsi que les animations du relais petite enfance et les permanences pour les parents. Le reste à charge des travaux s'élève à 500 100 € HT pour la CCBHS. La commune de Voiteur doit verser une contribution au titre de l'investissement au profit de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, fixée pour ce projet à 20 % du reste à charge HT, soit 100 020 €, arrondi à 100 000 €.

Suite à la demande du Conseil municipal, dans sa délibération du 13 janvier 2026, il est fait mention dans la convention relative au fonds de concours que la Commune de Voiteur a acquis le bâtiment 7 route de Lons pour un montant de 60 000 €, bâtiment ensuite vendu à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille pour l'euro symbolique.

Délibération n°2026-060

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative au versement d'une contribution au titre de l'investissement de la CCBHS à hauteur de 100 000 €.

VOTE : 12 POUR

1 ABSTENTION

2 CONTRE

Renouvellement de bail de la sage-femme

Le bail du local de la sage-femme, au sein de la maison de santé, d'une durée de neuf ans, est à renouveler.

Délibération n°2026-061

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de renouveler le bail professionnel de la sage-femme à compter du 22 septembre 2026.
- Précise que le loyer actuel sera repris dans le nouveau bail.
- Précise que les frais de rédaction du bail seront à la charge du locataire, conformément à la délibération du 16 juillet 2015.
- Décide de confier le renouvellement du bail professionnel à Maître Franck POMMIER, notaire à Voiteur.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au renouvellement du bail.

VOTE : 15 POUR

Taxe sur les logements vacants

Le maire de Voiteur expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune. Etant donné la part importante de logements vacants dans le parc immobilier de la commune, l'absence de terrains constructibles permettant l'installation de nouvelles familles et la nécessité de maintenir le commerce local et les effectifs scolaires, les élus estiment que l'instauration de la taxe sur les logements vacants peut être un levier pour permettre la réoccupation de ces habitations.

Délibération n°2026-062

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : 13 POUR
2 ABSTENTIONS

Répartition du legs LAMY

La délibération du 22 juin 2000 prévoyait les modalités de distribution du legs LAMY.

Délibération n°2026-063

Pour l'année 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- répartit les intérêts du placement choisi par le Professeur LAMY, soit **745.60 €**, de la manière suivante :
 - **248.53 €** à l'Ecole Publique de Voiteur
 - **248.53 €** à l'Ecole Privée de Voiteur
 - **248.54 €** au CCAS de Voiteur
- autorise Madame le Maire à émettre les mandats correspondants.

VOTE : 14 POUR
1 ABSTENTION

Validation du plan de zonage d'assainissement

L'étude d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées, confiée au bureau d'études Réalités Environnement, est désormais finalisée. Il convient d'arrêter ce projet de zonage afin de le soumettre à l'enquête publique réglementaire, permettant ainsi d'informer la population et de recueillir ses observations.

Délibération n°2026-064

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARRÊTE et VALIDE le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Voiteur tel que présenté par le bureau d'études.

DIT QUE ce projet sera soumis à une enquête publique.

PRÉCISE QUE le projet de zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des services, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, sera de nouveau soumis au Conseil Municipal pour approbation définitive

VOTE : 15 POUR

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Projet de salle intercommunale : A l'initiative du Maire de Le Vernois, plusieurs maires des communes environnantes, dont Voiteur, se sont réunis pour travailler sur un projet de salle des fêtes collective. Ce projet est actuellement au stade de la réflexion.

Immobilier : La commission bâtiments doit se réunir pour se prononcer sur une proposition d'achat du bâtiment de l'épicerie fine.

Salon des entreprises locales : L'Union Commerciale Industrielle Artisanale organise le Salon des entreprises locales à la salle des fêtes de Domblans le 26 septembre. Les élus sont invités à s'y rendre.

Eclairage de l'église : Les travaux sont terminés.

Champ de foire : Le Conseil municipal répond par la négative à la demande d'une entreprise d'organiser une activité de tir à l'arc au champ de foire, pour des raisons de sécurité et pour limiter le risque de privatisation de l'espace public.

Subventions reçues : Le département accorde à la Commune une subvention de 6 634 € pour les travaux de réserve incendie à Rosnay, sur un total de 18 953 € HT.

De son côté, Madame BRULEBOIS, députée, a informé Madame le Maire que l'Etat allait verser à la Commune 2 460 € pour ces mêmes travaux, ainsi que 5 868 € pour les travaux de l'éclairage de l'église, sur un total de 8 200 € HT.

Voiteur se voit également octroyer en 2026 la somme de 6 457 € en dotation de soutien aux communes pour la biodiversité et les aménités rurales, suite à son intégration dans le Projet Grand Site de France « Vignobles et Reculées du Jura » et doit réserver cette somme pour des actions en faveur de la préservation et de la valorisation de son patrimoine naturel, contribuant à la réalisation du programme d'actions du Projet Grand Site de France.

Parutions : Le Préfet du Jura a publié le rapport d'action des services de l'Etat en 2025, ainsi que l'annuaire des services publics du Jura. Quant à l'Office d'Attractivité Territoriale JurAbsolu, il a fait paraître la Gazette Jurabsolu de la saison 2026.

Remerciements : Le bureau de l'association Voiteur Plage adresse ses remerciements à la Commune pour son soutien tout au long de l'année scolaire écoulée.

Cimetière : Un prestataire demande à la Commune l'autorisation d'accès au cimetière pour des travaux de nettoyage, de dépôt de fleurs. L'accès lui est accordé dans la mesure où il prévient de son passage au cimetière au préalable, comme pour les entreprises de pompes funèbres.

Effectifs scolaires : 89 élèves sont inscrits à l'école publique pour l'année scolaire 2026-2027, ils se répartissent ainsi : 23 en maternelle, 21 en CP-CE1, 24 en CE2-CM1 et 20 en CM2.

Agence Postale Communale : La Poste a retiré le matériel informatique mis à la disposition du public dans le local de l'Agence Postale. Les élus vont réfléchir à l'opportunité d'acheter un nouvel équipement, sachant que les dépenses d'investissement et de fonctionnement seraient uniquement supportées par la commune de Voiteur et que la Poste n'apportera aucune compensation.

Cartes Avantages Jeunes : La commission enfance-jeunesse remet les cartes jeunes aux 92 jeunes âgés de 6 à 30 ans qui en ont fait la demande lors de deux permanences, l'une samedi 5 septembre de 9 h à 11 h et l'autre lundi 7 septembre de 17 h à 19 h.

Réunions :

Madame le Maire et Madame Anne-Marie PELLERIN, adjointe en charge des associations, participent à l'Assemblée Générale des Arts Martiaux des Coteaux de Seille vendredi 4 septembre. Le Centre Communal d'Action Sociale se réunit lundi 7 septembre.

Madame BRULEBOIS, députée, organise une réunion de rentrée avec les élus.

La réunion annuelle des associations locales est fixée au 15 septembre.

La commune envisage d'inviter l'ensemble des acteurs de l'école à une table ronde le 16 octobre prochain.

Cérémonie du 181^{ème} anniversaire des combats de Sidi Brahim : La cérémonie a lieu à 10 h, suivie d'une messe à 11 h. Un apéritif est ensuite offert par la commune ; la commission fêtes et cérémonies se charge de son organisation.

Périscolaire : Madame Maria MOSSU, adjointe en charge des affaires scolaires, informe le Conseil municipal du courrier concernant le suivi des impayés des familles mis en place depuis la rentrée 2025-2026, adressé aux communes par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. L'ensemble des familles concernées par des impayés ont toutes reçu au minimum un courrier et une relance mail avant les périodes de réservation, voire un appel téléphonique pour certaines. Elles ont également reçu la liste de tous les organismes susceptibles de leur venir en aide en cas de difficultés financières. Pour celles qui n'ont pas régularisé leur situation dans les temps impartis, ni respecté l'échéancier mis en place, elles ne peuvent plus faire de réservation pour les services péri et extrascolaires.

Accueil de loisirs : Monsieur Sébastien ARNOULD demande si le délégué représentant la Commune au sein de la commission enfance-jeunesse de la Communauté de Communes peut demander comment il est possible que le service extrascolaire soit fermé pendant trois semaines au mois d'août.

Accès école : Monsieur Richard FENIET demande s'il est possible de prévoir un système pour ouvrir le portail de l'école à distance. Dans un contexte de plan Vigipirate, les accès sont effectivement sécurisés.

Lettre anonyme : Monsieur Richard FENIET fait part au Conseil municipal d'une lettre anonyme adressé à Madame Barbara DURAND-PERRON et lui-même au sujet du prix de l'assainissement. Il tient à préciser que le transfert de compétence a été décidé avant les élections municipales, au cours du précédent mandat. Madame le Maire a également été destinataire d'un courrier à ce sujet, auquel elle ne peut apporter de réponse, l'expéditeur ne s'étant pas fait connaître. Elle se tient disponible en mairie pour tout administré qui aurait des questions à poser. Une réunion publique sera organisée prochainement sur le thème de l'assainissement.

Cours d'eau : Monsieur Richard FENIET regrette l'état de la Seille au pont de Maizières. Madame Céline ROUX et Monsieur Sylvain POLTURAT répondent que les saules ayant poussé dans la rivière ne posent pas de problème. D'autre part, la Commune ne peut effectuer que des petits entretiens, mais surtout pas dans le lit de la Seille.

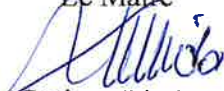
Monsieur Richard FENIET regrette que les vaches piétinent dans le ruisseau de Chambon pour s'abreuver. Monsieur Sylvain POLTURAT pense qu'elles ne peuvent plus le faire depuis que des travaux ont été réalisés, des barbelés les en empêchant.

Salles communales : Monsieur Sébastien ARNOULD demande si les locaux communaux loués par le Département pour la permanence de l'assistante sociale pourraient être utilisés pour d'autres usages. Les lieux pourraient-ils être partagés étant donné leur faible taux d'occupation ?

Commission communication : Madame Anne-Marie PELLERIN, responsable de la commission, va préparer un trombinoscope des membres du Conseil municipal pour une diffusion sur le site internet de la commune et dans l'édition 2027 du bulletin municipal. D'autre part, une réflexion est en cours pour l'installation d'un panneau numérique de signalisation. La commission a pris rendez-vous avec un instructeur de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine afin d'en étudier l'insertion dans le paysage. Le service de la sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires et le Département seront également consultés afin de vérifier l'absence de gêne pour la circulation.

Elagage : Monsieur Richard FENIET signale l'arbre tombé d'une propriété privée sur la route du lotissement du Sauget. L'ancien propriétaire s'était engagé à entretenir le parc avant de vendre son bien, ce qui n'a été réalisé que partiellement. Le nouveau propriétaire a reçu une lettre recommandée avec accusé réception lui demandant de faire le nécessaire pour dégager l'arbre de la route et limiter les risques pour le voisinage, ce qu'il s'est engagé à faire d'ici la fin de semaine.



Le Maire

Corinne Linda

Le secrétaire de séance

Anne-Marie PELLERIN

